AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0868
FR0011800218-FS0393

23 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

AWOX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juin 2015, complété par un courrier reçu le 23 juin 2015, la société Innovacom Gestion (23 rue Royale, 75008 Paris), agissant pour le compte du FPCI Innovacom 5, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 juin 2015, les seuils de 20% des droits de vote et 15% du capital de la société AWOX et détenir, pour le compte dudit fonds, 455 527 actions AWOX représentant 885 384 droits de vote, soit 12,69% du capital et 17,71% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AWOX hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 590 875 actions représentant 4 997 995 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.